

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 08 février 2018 à 19H30

Membres en exercice : 15

Présents : 11

Absents : 04

Pouvoirs : 2

Votants : 13

Le Conseil Municipal de la Commune de MALVALETTE s'est réuni le jeudi 08 février 2018 à 19h30 sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MONTAGNON, Maire. Monsieur Frédéric PUZZANGARA demande d'ajouter en question diverse la nomination d'un membre de droit suppléant pour la MARPA de Saint-Maurice-En-Gourgois.

➤ **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018**

1. Les investissements (hors salle + mairie)

L'équipe municipale fait le point sur les investissements à prévoir en 2018 :

- Des travaux de voirie sont à prévoir au budget 2018, des devis ont été établis par l'entreprise COLAS, ils s'élèvent à 24 500 € HT.
- L'acquisition d'un nouveau tracteur plus performant. L'entreprise New Hollande fait une proposition très intéressante avec la reprise du tracteur. Le prix du tracteur est de 72 000 € HT avec la reprise du tracteur actuel, le prix de revient est de 54 000 € TTC.
- La création d'un site internet par le biais d'une société externe : une commission est créée composée de Mme Sandrine JOUBERT et M. Tim EALES, ils sont chargés de rédiger un cahier des charges.
- La numérotation des rues

2. Les recrutements de personnels contractuels technique et administratif (avis)

La commune va procéder au recrutement d'un agent technique et d'un agent administratif en C.D.D (Contrat à Durée Déterminée) dans un premier temps, puis, ces agents seront probablement titularisés après une année de stage. Pour le service administratif, l'emploi correspondra à un quart de temps et pour le service technique un débat a eu lieu pour un 80 % ou un temps plein.

3. L'opportunité et la possibilité de créer un budget annexe pour le projet « Salle + mairie »

Monsieur Le Maire rappelle la rencontre qui aura lieu le lundi 26 février 2018 à 14h00 avec le comptable public. Il va rappeler le projet de salle + mairie avec l'opportunité de créer un budget annexe.

➤ **RENCONTRES**

1. Avec Mme CASSAR : opération votre commune vue du ciel

Monsieur Le Maire rappelle la rencontre qu'il a eue avec Mme CASSAR, attachée au développement commercial auprès de « La tribune – Le progrès ». Celle-ci a présenté une offre d'insertion d'une page de présentation de la commune dans l'édition 43, des photos et un clip vidéo moyennant une participation de 600 €. Le conseil municipal ne donnera pas suite.

2. Avec Fabrice GUERRIER (Eveil / La Montagne) : Site internet

Monsieur Le Maire rappelle la rencontre qu'il a eue avec M. GUERRIER pour une offre de création de site internet allant de 1 200 € à 3 400 € HT, à cela, il faut ajouter le prix du domaine 39 € et les frais de maintenance annuels qui varient entre 228 à 408 €. La commission va étudier la proposition et va effectuer d'autres devis.

➤ **PLU**

➤ P.A.D.D

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune de Malvalette approuvé à l'unanimité le 1^{er} avril 2016 est modifié au niveau de la synthèse graphique et la mention « Préserver le niveau d'attractivité des 11 villages de la commune » est retirée. **Vote : unanimité.**

➤ **DOMAINES**

➤ Acquisition de parcelles pour la nouvelle station d'épuration de Mayol : rencontres M. ASTIER et réponse par mail de M. BELDON Jean-Paul

Monsieur Le Maire a fait une proposition d'achat aux propriétaires des parcelles C 938 et C 939 à 0.35 € le m². M. Jean-Paul BELDON a accepté la proposition quant à M. Patrick ASTIER, il l'a décliné précisant que la proposition est trop faible et que sa parcelle est bien implantée. Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à faire une proposition supérieure mais n'excédant pas 0.50 € /m² et rappelle que le tarif sera le même pour les deux propriétaires.

- Acquisition de parcelles pour le projet de construction au lieu-dit « La Grandoure » : rencontres avec Mmes PEYVEL

Monsieur Le Maire rappelle qu'il a rencontré à plusieurs reprises Mmes PEYVEL car la proposition à 4 000 € pour leur parcelle de terrain située à « La Grandoure » ne leur convenait pas. Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à faire une proposition supérieure mais n'excédant pas 5 000 €.

➤ **SUBVENTIONS** :

1. Fonds de concours mairie d'Aurec-Sur-Loire : 13 570 € pour le silo à pouzzolane.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la construction du silo à pouzzolane au lieu-dit « Leitra » à Malvalette est achevée depuis le 1er décembre 2017.

Des financements ont été demandés notamment au titre de la DETR 2017 mais également, auprès de la commune d'AUREC-SUR-LOIRE car celle-ci utilise le silo afin de permettre l'entretien des voies de circulation lors des conditions hivernales.

Le conseil municipal d'AUREC-SUR-LOIRE a donc délibéré le 07 décembre 2017 pour octroyer un fonds de concours d'un montant de 13 570 € à la commune de MALVALETTE, ce qui représente une participation à hauteur de 50 % du coût de l'installation.

Le conseil municipal accepte le fonds ce concours.

Vote : unanimité

2. Etat (DETR 2018+ FSIL) :

a-voirie 2018

Ces travaux d'un montant total de **21 970.70 € HT**, prévus pour avril 2018, concernent :

- ✓ Hameau « Le Bourg – aménagement devant le centre technique municipal » pour un montant de **7 049.60 € HT** soit **8 459.52 € TTC**
- ✓ Hameau « Mayol – aménagement parking » pour un montant de **4 212.00 € HT** soit **5 054.40 € TTC**
- ✓ Hameau « Mayol-chemin de la bergerie » pour un montant de **2 747.50 € HT** soit **3 297.00 € TTC**
- ✓ Hameau « Angelard » pour un montant de **3 500.00 € HT** soit **4 200.00 € TTC**
- ✓ Hameau « Le Bourg – M. Durris » pour un montant de **741.60 € HT** soit **889.92 € TTC**
- ✓ Hameau « Le Bourg – M. Charbonnier » pour un montant de **3 720 € HT** soit **4 464.00 € TTC**

Le Conseil municipal a donc décidé de solliciter l'attribution des fonds d'Etat au titre de la D.E.T.R et/ou du F.S.I.L 2018 pour un montant **10 985.35 euros** concernant le programme de voirie 2018. Les travaux seront financés par les fonds d'Etat et les fonds propres de la Commune comme suit :

<input type="checkbox"/> D.E.T.R et/ou F.S.I.L 2018	10 985.35 €
<input type="checkbox"/> AUTOFINANCEMENT	10 985.35 €.

Vote : unanimité

b-salle d'activités + mairie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de transfert de la mairie et de création d'une salle d'activités et culturelle au Bourg de Malvalette, sera scindé en deux tranches, la première, prévue dès 2018 concerne la création de la salle d'activité et la seconde, prévue en 2019, concerne le transfert de la mairie et les aménagements extérieurs. Pour ce projet prévu au budget de 2018, le Conseil Municipal sollicite des subventions de l'Etat au titre de la D.E.T.R (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et du F.S.I.L (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) 2018.

Le montant total du projet s'élève à **1 114 403 € HT**, les coûts se décomposent en deux tranches :

- **La tranche n° 1** : la salle d'activités et culturelles pour un montant de **588 536 € HT**.
- **La tranche n° 2** : la mairie + les voiries et aménagements extérieurs pour un montant de **525 867 € HT**.

Le tableau ci-après détaille les différentes dépenses estimées et les recettes sollicitées :

DESIGNATION	INTITULÉ	MONTANT TOTAL	TRANCHE n°1 Salle d'activités	TRANCHE n°2 Mairie + Voieries & espaces verts
TRAVAUX	1.1 Voieries et réseaux	129 700 €		129 700 €
	Terrassements	33 400 €	33 400 €	
	3.1 Bâtiment	552 600 €	266 950 €	285 650 €
	3.2 Aménagements	84 100 €	84 100 €	
	4.1.1 Électricité - courants faibles / Salle d'activités	45 300 €	45 300 €	
	4.1.2 Électricité - courants faibles / Mairie	23 000 €		23 000 €
	4.2.1 Chauffage - Ventilation / Salle d'activités	77 000 €	77 000 €	
	4.2.2 Chauffage - Ventilation / Mairie	32 700 €		32 700 €
	4.3.1 Plomberie Sanitaire / Salle d'activités	14 200 €	14 200 €	
	4.3.2 Plomberie Sanitaire / Mairie	4 300 €		4 300 €
1	TOTAL TRAVAUX HT	996 300 €	520 950 €	475 350 €
HONORAIRES	<i>Maîtrise d'œuvre</i>	<i>109 380 €</i>	<i>61 845 €</i>	<i>47 535 €</i>
	<i>Mission de contrôle technique</i>	<i>3 675 €</i>	<i>1 922 €</i>	<i>1 753 €</i>
	<i>Mission de coordination de sécurité</i>	<i>2 575 €</i>	<i>1 346 €</i>	<i>1 229 €</i>
<i>Etudes</i>	<i>Géotechnique</i>	<i>2473</i>	<i>2473</i>	
2	TOTAL COÛTS HT	1 114 403 €	588 536 €	525 867 €
SUBVENTIONS	ETAT au titre de la D.E.T.R et du F.S.I.L : Subventions pour Bâtiments communaux et communautaires à haute efficacité énergétique (RT2012-20%)	591 522 €	313 964 € (pour l'année 2018)	277 558 € (pour l'année 2019)
	DÉPARTEMENT 43.11 projet structurant et de solidarité : plancher 100 000 €	100 000 €	52 288 €	47 712 €
	CAR : Contrat Ambition Région	200 000 €	104 577 €	95 423 €
COMMUNE	FONDS PROPRES & EMPRUNTS	222 881€	117 707 €	105 174 €

Le Conseil municipal a donc décidé de solliciter l'attribution des fonds d'Etat au titre de la D.E.T.R et du F.S.I.L 2018 **pour la tranche n° 1** pour un montant de **313 964 euros** concernant le projet de salle d'activités. Les travaux seront financés par les fonds d'Etat, de la Région, du Département et de la Commune de Malvalette comme suit :

- ✓ D.E.T.R et/ou F.S.I.L 2018 313 964 €
- ✓ Contrat Ambition Région 104 577 €
- ✓ Département 43.11 52 288 €
- ✓ Fonds propres de la commune: 117 707 €

Soit un total pour la tranche n° 1 de : 588 536 € HT

Les subventions pour la tranche n° 2 seront demandées pour les fonds d'Etat au titre de la D.E.T.R et du F.S.I.L 2019. Monsieur Le Maire rappelle que de nombreux dossiers de demandes de subvention sont montés afin d'obtenir une subvention totale pour ce projet avoisinant les 80 % de la dépense totale.

Vote : unanimité

3. Fonds 199 : acquisition d'un nouveau tracteur

Le « FONDS 199 est dédié aux communes de moins de 1 000 habitants et permet de financer des projets de proximité tels que des travaux de petites réparations et de voirie, de petits aménagements de Bourg, des investissements divers (achat de matériel, mur cimetière, matériels) etc...

La Date limite de dépôt des dossiers est fixée au **30 avril 2018** et le projet devra présenter un plafond de dépenses subventionnables minimal de 10 000 € HT et maximal de 50 000 € HT. L'aide du Département ne pourra dépasser 40 % du montant HT des dépenses éligibles et sera de 3 000 € au minimum. Après examen des fiches projets, la commission permanente du Département se prononcera sur les projets retenus.

Monsieur Le Maire propose de déposer le dossier « acquisition d'un nouveau tracteur » car le matériel actuel nécessite de nombreuses réparations très coûteuses.

L'estimation de cet achat est de **72 000 € HT (sans la reprise)**, la commande est prévue pour avril 2018.

Le Conseil municipal a donc décidé de solliciter l'attribution du Fonds 199 - deuxième appel à projet 2018/2020 pour un montant **de 20 000 €.**

Vote : unanimité

➤ **COMPTABILITE**

- Factures d'investissement : Reste à réaliser 2017

Budget commune : autorisation de paiement des dépenses d'investissements et ouverture de crédits.

Vu l'article L. 1612-1 du CGCT, le Conseil municipal peut autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Monsieur le Maire expose au conseil que :

- Des factures concernant le centre technique sont en attente de paiement pour un montant total **de 35 637.26 €**
- Une facture du bureau « Bémo Urba et Infra » concernant le PLU pour un montant de **2 070 € TTC**

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité :

- L'ouverture des crédits au chapitre 23 article 2313 pour un montant de **35 637.26 €** et au chapitre 20 article 202 pour un montant de **2 070 €.**
- Autorise le Maire à payer les dépenses d'investissement en 2018 dans la limite du quart de celles inscrites en 2017, en attendant le vote du budget 2018.
- L'inscription de ces crédits sera prévue au budget primitif communal 2018.

Budget Assainissement : autorisation de paiement des dépenses d'investissements et ouverture de crédits.

Vu l'article L. 1612-1 du CGCT, le Conseil municipal peut autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire expose au conseil que :

Des factures concernant l'assainissement à Bruailles sont en attente de paiement pour un montant total **de 5971.23 € :**

- Ets FAURIE : 4 538 € HT soit 5 445.60 € TTC
- FBi-ie : 438.02 € HT soit 525.62 € TTC

➤ Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité :

- L'ouverture des crédits au chapitre 23 article 2315 -3 « assainissement à Bruailles » pour un montant de **5 971.23 €.**
- Autorise le Maire à payer les dépenses d'investissement en 2018 dans la limite du quart de celles inscrites en 2017, en attendant le vote du budget 2018.
- L'inscription de ces crédits sera prévue au budget primitif communal 2018.

➤ **SCOLARITE**

- Demande de subvention voyage scolaire : Ecole publique d'Aurec-Sur-Loire, Collège Notre-Dame-De-La-Faye et St Maurice En Gourgois

Des demandes de subvention pour voyages scolaires ont été reçues en mairie :

- 1- Le collège Notre Dame De La Faye à Aurec-Sur-Loire : séjour au ski (tarif 335 €), au Futuroscope (tarif 139 €) et en Irlande (tarif 390 €) 3 élèves de la commune sont concernés
- 2- L'école publique maternelle à Aurec-Sur-Loire : classe découverte à Apinac (tarif 92 €) 3 élèves de la commune sont concernés
- 3- L'école publique « Les marronniers » de Saint-Maurice-En-gourgois : classe cirque (tarif 110 €) 4 élèves de la commune sont concernés.

Le problème de compétence communale est soulevé dans le sens où la commune subventionne des voyages scolaires pour des collégiens, or, la compétence « collège » revient au Département. En juin 2018, le dossier « octroi de subventions aux établissements scolaires » sera étudié à nouveau pour l'année scolaire 2018/2019.

Le Conseil Municipal décide d'allouer la règle habituelle d'octroi de subventions à savoir 30% du prix du voyage plafonné à 40 euros par élève. Les subventions seront versées directement aux écoles : - un total de **120 €** pour le collège Notre Dame De La Faye à Aurec-Sur-Loire

- un total de **82.80 €** pour l'école publique maternelle à Aurec-Sur-Loire
- un total de **132 €** pour l'école publique « Les marronniers » de Saint-Maurice-En-gourgois

- Les amis des bibliothèques altiligériennes

Le conseil municipal ne donnera pas de suite favorable à cette demande de subvention.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

1- M.A.R.P.A

Monsieur Frédéric PUZZANGARA précise que l'association créée autour de la M.A.R.P.A de Saint-Maurice-En-Gourgois compte des membres de droit et des membres actifs. Il rappelle que Madame Denise DURAND est déjà membre actif et trésorière adjointe. Il demande la nomination d'un suppléant en membre de droit. Madame Ghislaine PANAZZA est désignée suppléante de Frédéric PUZZANGARA pour la M.A.R.P.A de Saint-Maurice-En-Gourgois.

2- Chaussée déformée sur la route entre Clavarette et Montfroy

De nombreux trous se sont formés sur la route entre Clavarette et Montfroy, l'agent technique aura en charge de les combler avec du concassé ainsi que ceux formés dans les hameaux de Clavières (vers chez M. VACHER et vers le parking), du Mas (vers les habitations LAROCHE / GONON) et vérifier s'il faut goudronner.

3- Préparation journée nettoyage commune

Cette journée est prévue le samedi 24 mars 2018 de 9h00 à 12h00. Une note d'information sera distribuée aux habitants. Les associations de marche seront également conviées pour y participer.

- Une demande a été reçue ce jour de la part de Monsieur Rémy CROZIER du Bourg qui demande l'acquisition du bien de section cadastré A 2070. L'équipe municipale ne donne pas de suite favorable car des aménagements y sont prévus.
- Un conseiller soulève le problème rencontré par une habitante de Clavarette avec les bêlements d'une chèvre. Monsieur Le Maire précise qu'il est déjà intervenu dans cette affaire pour faire cesser les nuisances sonores et qu'il renvoie l'affaire d'ordre privé vers un conciliateur.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine JOUBERT

Séance levée à 21h55